

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Abandon-du-nouveau-DNB-pour-2025-une-decision-attendue-mais-qui-doit-en-appeler>



École & société



Abandon du nouveau DNB pour 2025 : une décision attendue mais qui doit en appeler d'autres

- Choc des savoirs -

Date de mise en ligne : mardi 17 septembre 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) a acté le lundi 16 septembre l'abandon du projet de réforme du DNB pour la session 2025. Une décision qui fait sens au regard du calendrier et de l'instabilité politique actuelle, mais qui ne doit pas masquer les faiblesses d'un projet inabouti.

Nouveau DNB : nouvel échec du *Choc des savoirs*

Le *Choc des savoirs* aura surtout été un choc de communication. L'ensemble des mesures chères à l'ex-Premier ministre et ex-ministre de l'Éducation Gabriel Attal, et dont la mise en œuvre aura été confiée à la ministre démissionnaire Nicole Belloubet, n'ont eu de cesse de s'affaiblir à l'approche de la rentrée 2024, jusqu'à disparaître pour certaines d'entre elles.

Les groupes de niveau, devenus groupes de besoin, qui étaient la mesure phare de ce dispositif, se sont noyés dans un océan de négociations, en butte à une forte opposition de l'ensemble de la communauté éducative. Avec presque autant de mises en œuvre différentes que le territoire français compte de collèges, lorsque mise en œuvre il y a, cette mesure, à laquelle le SE-Unsa a toujours été opposé, a perdu toute consistance.

Le projet de réforme du DNB, diplôme de fin d'études du collège, dont le ministère souhaitait rendre l'obtention obligatoire pour le passage au lycée, s'est brisé sur l'écueil de l'instabilité politique. La ministre démissionnaire assurait pourtant, dans ses propos de rentrée, que les textes étaient prêts et que leur application pour la session 2025 n'était qu'une question de temps. Mais il était inenvisageable de modifier les règles d'un examen après la rentrée.

Nouveau DNB : le diplôme du tri social et de la fin du socle commun

Si l'abandon de cette mesure pour 2025 est une bonne nouvelle, il est à craindre que le prochain ministère de l'Éducation nationale s'en empare pour l'année suivante. Outre le caractère obligatoire du brevet pour accéder au lycée, qui est en contradiction avec l'esprit de cet examen qui n'a jamais eu vocation à sélectionner les élèves, ce projet a pour objectif d'enterrer le socle commun de connaissances et de compétences en basant le calcul de la part de contrôle continu sur la moyenne des moyennes de toutes les disciplines.

Les contempteurs du socle commun s'en réjouiront sans doute, mais dans la mesure où la part de contrôle continu ne pèserait plus que 40 % dans la note finale, contre 60 % pour les épreuves terminales, il n'est pas certain que la reconnaissance de toutes les disciplines pour le DNB soit acquise. Par ailleurs, rappelons que les compétences du socle sont pour la plupart transversales et travaillées dans toutes les disciplines. La disparition envisagée du socle commun est donc prétexte à une mesure de tri des élèves qui est l'assise du mal nommé *Choc des savoirs*.

Avec la mise au placard de cette mesure délétère, il y a fort à parier que l'existence des classes de prépa-seconde, purgatoire séparatiste des élèves ayant échoué au DNB et expérimentées cette année, soit de courte durée.

L'avis du SE-Unsa

Le ministère, en gelant la réforme du DNB pour la session 2025, a pris la bonne décision. Mais ne nous leurrions pas : c'est bien la confrontation des calendriers scolaire et politique qui en est la raison. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette mise en pause de la réforme, qui risque, en fonction de la composition du futur gouvernement, de refaire surface l'année prochaine.

Le SE-Unsa demande l'abandon ferme et définitif de cette mesure qui ne ferait qu'affaiblir davantage le collège, dont la vocation n'est pas de devenir un « petit lycée ». Si une évolution du DNB doit avoir lieu, elle ne devra faire fi ni

Abandon du nouveau DNB pour 2025 : une décision attendue mais qui doit en appeler d'autres

d'un travail de concertation approfondi avec les enseignants, ni du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.